

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **treize avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, M. Jean-Fred CROUZILLARD, M. Alain GROSPIRON, M. Thomas JOUBERT, Mme Christine LA LOUZE, Mme Martine BOULAY, M. Michel MARY, Mme Isabelle AMATO, Mme Pauline RENOUE.

Absentes excusées : Mme Patricia GUÉRIN (pouvoir à Mme Martine BOULAY), Mme Frédérique PAGA-GUERRA (pouvoir à M. Jean-Fred CROUZILLARD), Mme Sandrine POITRIMOL (pouvoir à Mme Danièle MARY).

Absents : M. Philippe ROUSSEL, M. Kévin FOUQUET, M. Michaël PFEUFFER.

Secrétaire de séance : M. Michel MARY.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte-rendu du 21 mars 2022,
- ✚ Service assainissement : budget primitif 2022,
- ✚ Budget annexe station-service : budget primitif 2022,
- ✚ Budget commune :
 - vote des subventions,
 - fiscalité : vote des taux,
 - budget primitif 2022,
- ✚ MAM :
 - demande de subvention Conseil Départemental,
 - inscription en investissement des fournitures nécessaires aux travaux,
- ✚ Restaurant scolaire :
 - modification des tarifs,
 - autorisation signature convention avec l'Etat,
- ✚ ICPE : avis du Conseil pour création unité de méthanisation à La Ferté-Bernard,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte-rendu du 21 mars 2022 :

Après rappel des dossiers à l'ordre du jour du 21 mars 2022, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Service assainissement - budget primitif 2022 :

Mme le Maire présente, en détails, le projet de budget du service assainissement arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	128 364.89 €	128 364.89 €
Investissement	366 342.01 €	366 342.01 €
TOTAL	494 706.90 €	494 706.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le budget primitif tel qu'il a été présenté, au niveau des chapitres pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Dossier en cours : extension des réseaux Le Beauchet-Chemin de la Papillonnière-26 et 28 rue G. de Courson

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3- Budget annexe Station-Service - budget primitif 2022 :

Mme le Maire présente, en détails, le projet de budget annexe station-service arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	889 696.00 €	889 696.00 €
Investissement	432 374.62 €	432 374.62 €
TOTAL	1 322 070.62 €	1 322 070.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve le budget primitif tel qu'il a été présenté, au niveau des chapitres pour les sections d'exploitation et d'investissement.

En projet : développement de la signalétique de la station (totem ?)

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4- Budget commune :

- Vote des subventions :

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2022 les subventions suivantes :

Association Sportive Germinoise	450,00 €
Génération Mouvement St Germain/Gémages	600,00 €
Fondation du Patrimoine	75,00 €
Judo Club Bellême	30,00 €
Association Sportive Collège Y. Montand	30,00 €
TOTAL	1185,00 €

Les crédits correspondants figurent au budget primitif 2022 (article 65748).

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- Fiscalité – vote des taux :

Le Maire informe les conseillers que cette année la revalorisation des valeurs locatives cadastrales décidée par l'Etat est de 3,4%.

Malgré un resserrement des dépenses de fonctionnement, il convient pour équilibrer recettes et dépenses de fonctionnement, d'augmenter les taux des taxes foncières.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

En conséquence, pour 2022, les taux seront :

- Taxe foncière (bâti) : 44.09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.35 %

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **Budget primitif 2022 :**

Mme le Maire présente le projet de budget général de la commune tel qu'il suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	791 342.44 €	791 342.44 €
Investissement	1 086 029.83 €	1 086 029.83 €
TOTAL	1 877 372.27 €	1 877 372.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ce budget primitif au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Sont notamment prévus en investissement: l'effacement des réseaux route d'Appenai/route de Bellou - reprise de l'éclairage public et création trottoir, le changement d'éclairage du terrain de foot (sous réserve de l'attribution d'une subvention de la FFF), l'acquisition de la maison 5 avenue de la République (projet MAM), divers travaux sur les bâtiments appartenant à la commune, la construction du mur pour l'agrandissement du cimetière (report de 2021), l'aménagement VRD pour la construction de 5 logements locatifs route de Bellou.

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

5- MAM :

- **demande de subvention au Conseil Départemental :**

Depuis une dizaine d'années, il est constaté la diminution constante du nombre d'assistantes maternelles en exercice sur la commune. Seules trois professionnelles exercent encore à domicile. Ce nombre ne permet pas de répondre favorablement à la demande des familles qui doivent dès lors trouver pour leur(s) enfant(s) une structure d'accueil hors de la commune.

Dès lors, ces enfants ne reviennent pas vers l'école maternelle du village. Ils sont souvent scolarisés le matin la première année dans la commune où réside la structure d'accueil de la petite enfance et continuent leur cursus scolaire dans la même école.

Pour pallier à ce manque de professionnel(le)s, le Conseil Municipal a opté pour l'acquisition d'une habitation en cœur de bourg pouvant facilement être transformée en MAM (maison d'assistant(e)s maternel(le)s). Après consultation de la faisabilité de ce projet auprès du service d'agrément du Conseil Départemental, son choix s'est porté sur une longère sise 5 avenue de la République.

L'investissement foncier s'élève à 130 000 € auxquels s'ajoutent 2 494.76 € de frais d'acquisition.

Des devis ont été établis pour les travaux nécessaires à la mise aux normes de cette maison :

- remplacement velux et réparations ponctuelles sur la toiture TTC : 2 918.98 €
- Remplacement d'un escalier trop étroit : 7 065.30 €
- Mise aux normes des installations électriques et déplacement d'un radiateur : 7 368.78 €
- Achat de diverses fournitures pour transformation de la salle de bains en espace de change et aménagement d'un second espace de change à l'étage (travaux réalisés en interne) 3 000 €
- Réfection de peinture : 10 000 €
- Aménagement espace extérieur : 2 000 €

Le coût global de l'opération est estimé TTC à 164 847.82 €, la commune ne pouvant prétendre à la récupération de la TVA via le FCTVA, cette maison étant destinée à être louée sans que la location ne soit assujettie à la TVA.

Le Conseil Municipal, affirmant vouloir mener à terme ce projet, décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour un soutien financier à la commune à hauteur de 20 % du montant de l'investissement plafonné à 150 000 €.

Le plan de financement est défini comme suit :

Coût total du projet :	164 847.82 €
Participation Conseil Départemental :	30 000.00 €
Reste à charge de la collectivité :	134 847.82 €
Autofinancement :	34 000.82 €
Emprunt :	100 000.00 €

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- inscription en investissement des fournitures nécessaires aux travaux :

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'inscription comptable en investissement de toutes les dépenses liées à l'aménagement de la future MAM (5 avenue de la République) inférieures à 500 euros TTC : fournitures de plomberie-sanitaires (joints, coudes, manchons, raccords, silicone, enduit, colle à faïence, plan de travail, wc, ...), de maçonnerie (sable, graviers, ciment, grille, ...).

Accepté à l'unanimité.

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

6- Restaurant scolaire :

- Modification des tarifs et autorisation signature convention avec l'Etat :

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du plan « pauvreté », le Gouvernement propose par convention triennale aux collectivités qui le souhaitent de mettre en place le prix du repas cantine à 1 euro.

L'objectif étant de garantir, aux familles les plus démunies, des repas équilibrés à leur(s) enfant(s) scolarisé(s) en classe de maternelle ou élémentaire.

L'Etat accorde aux collectivités engagées dans cette démarche une subvention de 3 euros pour chaque repas facturé au plus à 1 euro.

Une tarification sociale à trois tranches minimum doit être mise en place.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, les familles devront fournir l'attestation du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2022 une tarification sociale du service restaurant scolaire à trois tranches, comme suit :

Quotient familial	Tarif
1 ^{ère} tranche : de 0 à 699 €	0,80 €
2 ^{ème} tranche : de 700 à 1 299 €	1,00 €
3 ^{ème} tranche : égale et supérieure à 1 300 €	3,25 €

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Les tarifs relatifs aux repas ordinaires et exceptionnels « adulte » fixés par délibération du 29/11/2021 restent inchangés ainsi que le prix du repas exceptionnel enfant.

Présents : 9	Votants : 9+3P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

7- ICPE : avis du Conseil pour création unité de méthanisation à La Ferté-Bernard :

Le Maire informe que par courrier du 07 avril 2022 le Préfet de la Sarthe sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à la création d'une unité de méthanisation avec plan d'épandage, par la SASU CAP VERT BIOENERGIE EXPLOITATION 28, se situant zone d'activités de « La Monge » sur la commune de La Ferté-Bernard.

Un dossier de consultation du public sera mis à disposition du 25 avril 2022 au 23 mai 2022 inclus à la mairie de La Ferté-Bernard.

Le Conseil émettra son avis lors d'une prochaine réunion.

8- Informations et questions diverses :

- Projet d'acquisition biens cadastrés section D 32-33-279 : Mme le Maire rend compte des échanges intervenus entre avocats.
- Projet lotissement route de Bellou : un courrier de mise en demeure a été adressé au cabinet d'architecture le 29 mars dernier.
- Le District de l'Orne de Football a accusé réception le 6 avril dernier de la demande de subvention pour la modification de l'éclairage du terrain de foot.
- Borne électrique place Pierre Veau : suite au signalement de la non alimentation de la borne certains jours, le TE61 confirme son bon fonctionnement.
- Mme Trévidic, habitante de la commune, invite les membres du Conseil le 08 mai prochain à 15 heures pour l'inauguration de sa boutique d'artisanat au N° 2 Le Bois Carré.

La séance est levée à 21 h 25.

*Vu pour être affiché le 19 avril 2022.
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY